

pétrole plus judicieusement. Une deuxième méthode consiste à remplacer le pétrole étranger par des sources d'énergie que nous possédons en plus grande quantité au Canada. Nous avons affecté 1.6 milliard de dollars à notre programme de produits énergétiques autres que le pétrole. Un troisième moyen consiste à limiter la demande totale de pétrole grâce à d'importantes mesures d'économie auxquelles nous avons affecté plus de un milliard de dollars. Enfin, pour mieux assurer notre avenir en matière d'énergie, nous avons affecté 75 millions de dollars à un programme qui vise à encourager l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et presque 300 millions de dollars à la recherche et au développement dans le domaine de l'énergie.

Les deux partis d'opposition connaissent les dangers de la dépendance vis-à-vis du pétrole étranger, mais le gouvernement précédent n'a pas paru s'en soucier. Alors que de nombreux pays ont constitué des sociétés pétrolières nationales, le gouvernement conservateur a tenté de démanteler Petro-Canada et de lui enlever toute initiative dans le domaine énergétique. Heureusement, l'opinion populaire l'a obligée à revoir sa position. Car sans la présence de Petro-Canada, les dix principales sociétés de pétrole et de gaz du Canada seraient encore entre les mains d'étrangers à l'heure qu'il est. Petro-Canada est la seule exception.

Non seulement les conservateurs allaient-ils à l'encontre de la tendance générale, mais ils n'ont même pas voulu suivre l'exemple des provinces. Plusieurs d'entre elles, dont l'Alberta, l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan—dont deux ont des gouvernements conservateurs—ont institué leur propre société d'État de pétrole et de gaz pour appuyer le dynamisme du secteur privé. Ces gouvernements ont décidé de se servir d'une institution publique pour favoriser le développement économique régional.

Le gouvernement a adopté une attitude semblable pour le mieux-être de tous les Canadiens. Petro-Canada est le principal agent de la canadianisation. Pourtant, les recettes de la société ne représentent que 5 p. 100 des recettes pétrolières au Canada. Même si ce chiffre devait doubler, même tripler, il ne représenterait qu'une faible partie de l'ensemble du marché.

Voilà pourquoi le programme énergétique national offre des incitations spéciales aux sociétés privées de pétrole et de gaz du Canada. Elles sauront en profiter. Les entrepreneurs canadiens sont aussi audacieux que les gestionnaires étrangers. Nos investisseurs sont aussi astucieux que les investisseurs étrangers. Le secteur public ne se substituera jamais au secteur privé. Il n'y aura pas de monopole d'État. L'ancien système de stimulants fiscaux, qui sera éliminé graduellement et que le gouvernement précédent avait conservé en prévoyant une superdéduction pour épuisement, favorisait les grosses sociétés qui, bien entendu, sont étrangères. Les bénéfices des sociétés canadiennes étaient plus faibles. Comme, par le passé, les stimulants prenaient la forme de déductions des bénéficiaires, les sociétés canadiennes étaient moins bien traitées par leur propre gouvernement que ne l'étaient les sociétés étrangères.

● (2140)

En conséquence, les compagnies canadiennes se sont fréquemment fait damer le pion dans certains domaines essentiels comme la vente des terres aux enchères, l'affermage et le rachat d'entreprises. Comme le révèle le rapport de 1979 sur la surveillance des prix du pétrole, l'industrie pétrolière au

#### *Administration du pétrole—Loi*

Canada a consacré plus d'argent à des activités et à des acquisitions hors du secteur énergétique. Cela s'applique surtout aux grandes compagnies intégrées qui ont dépensé 7 p. 100 environ de leur capital d'investissement dans d'autres secteurs. Ces dépenses ne contribuent en rien au développement du potentiel énergétique du Canada. Il ne nous appartient pas de fournir à des compagnies contrôlées par des étrangers des capitaux qui servent ensuite à racheter des sociétés canadiennes.

A quoi d'autre encore ces compagnies à prédominance étrangère ont-elles employé les impôts des contribuables canadiens et les dollars des consommateurs canadiens? Au cours des quatre dernières années, les exportations de capital, sous forme de dividendes et d'intérêt payés sur les investissements des étrangers, ont dépassé les importations de 3.7 milliards de dollars. Il est absolument insensé pour les Canadiens d'accélérer la mise en valeur de leurs ressources tout en tolérant que le gros des bénéficiaires, et bon nombre d'emplois et d'avantages industriels, aillent à des pays étrangers.

C'est pourquoi la canadianisation de l'industrie pétrolière est une partie fondamentale de notre nouveau programme énergétique. Ce programme ne vise pas à chasser les investisseurs étrangers, mais simplement à assurer que les Canadiens aient la haute main sur la moitié au moins de leur propre industrie. Nous ne serons pas une colonie pétrolière des États-Unis, de l'Europe, du Japon ou de tout autre pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacLaren:** Le nouveau régime de stimulants et d'allocations que comporte le programme encouragera l'industrie à atteindre pleinement, d'ici à 1990, notre objectif d'indépendance énergétique. Les entreprises peuvent profiter de ces stimulants, et des allocations spéciales seront mises à la disposition des sociétés canadiennes administrées par des Canadiens. Si des sociétés étrangères permettent à davantage de Canadiens de participer à leurs activités, notre gouvernement récompensera certainement leurs efforts.

Les sociétés tant canadiennes qu'étrangères qui poursuivent des activités dans le Nord et au large des côtes, en territoire dit canadien, ont droit aux allocations d'épuisement des ressources jusqu'à concurrence du tiers des dépenses d'exploration. Ce même taux s'applique à toutes les sociétés pour les projets d'extraction de pétrole non classique et tertiaire ainsi qu'aux moyens visant à accroître la qualité des bruts. En plus de ces mesures les sociétés contrôlées au moins à moitié par des capitaux canadiens pourront bénéficier de subventions correspondant à 15 p. 100 des coûts de prospection sur des terres provinciales et à la moitié pour les terres du Canada. Les sociétés contrôlées à plus des trois quarts par des capitaux canadiens pourront bénéficier de subventions de 35 p. 100 pour les terres provinciales et de 80 p. 100 pour les terres du Canada. Pour ce qui est des coûts de développement, les sociétés canadiennes pourront bénéficier de subventions de 10 p. 100 et de 20 p. 100 respectivement pour leurs dépenses dans des projets d'exploitation de pétrole non classique ou tertiaire et d'amélioration de rendement.

Permettez-moi de m'arrêter un instant pour vous donner un exemple. Pour chaque dollar dépensé, le coût net des travaux de prospection sur des terres provinciales par des sociétés contrôlées à plus de 75 p. 100 par des capitaux canadiens ne reviendra qu'à 31c. Qui plus est, il s'agit du chiffre après impôt